



LES NORMES

AUDITIF

NF EN 458 : sélection, précaution, utilisation, maintenance

NF EN 352-1-7 : sécurité et essai des casques et serre-têtes, bouchons d'oreille, coquilles montées sur casques, serre-têtes à atténuation dépendante du niveau sonore...

NF EN 352-1 : casque serre-tête

NF EN 352-2 : bouchons d'oreilles

NF EN 352-3 : casque serre-tête/coquille

NF EN 24869-1-3 : niveau minimal d'affaiblissement du bruit et méthode simplifiée

NF EN ISO 4869-2-4 : estimation des niveaux de pression PICB, des serre-têtes.

Zone nuisible	120	Moteurs d'avion	Seuil de douleur
	130	Battage de palplanche	
Zone dangereuse	115	Scie à format brise béton hydraulique	Risque de lésion
	110	Marteau-piqueur	
	100	Véhicule lourd, meulage	
	90	Perceuse, menuiserie	
Zone gênante	80	Niveleuse	Risque de lésion
	70	Circulation animée	
Zone sans danger	60	Bureau bruyant	Seuil d'audibilité
	40	Bureau calme	
	20	Voix chuchotée	
	0	Bruissement d'une feuille	

Exemples de niveaux de bruit en dB(A)

RESPIRATOIRE

Norme	Description	Classe	FPN	FPA conseillé
NF EN 149	Demi-masque filtrant	FFP3	50	10
NF EN 140 NF EN 143	Demi-masque équipé de filtre	P3	48	10
NF EN 136 NF EN 143	Masque complet équipé de filtre	P3	1000	30
NF EN 12941	Appareils filtrants à ventilation assistée avec cagoule ou casque	TH3 P	500	40
NF EN 12942	Appareils filtrants à ventilation assistée avec masque complet	TM3 P	2000	60
NF EN 14594	Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé à débit continu	4A/4B	2000	250

Fond bleu = facteur mesure / Fond blanc = facteur adopté

Filtration des poussières

	Type d'aérosols	Limite
Classe 1 (P1 ou FFP1)	Particules solides grossières sans toxicité spécifique	4 x VME*
Classe 2 (P2 ou FFP2)	Aérosols solides et/ou liquides indiqués irritants ou dangereux	10 x VME*
Classe 3 (P3 ou FFP3)	Aérosols solides et/ou liquides toxiques	Avec demi-masque : 50 x VME* Avec masque complet : 200 x VME*

* VME : Valeur Moyenne d'Exposition

Filtration anti-gaz

Type	Couleur d'identification	Application
Type A	marron	gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65 °C
Type B	gris	gaz et vapeurs inorganiques (sauf le monoxyde de carbone CO)
Type E	jaune	dioxyde de soufre (SO ₂) et autres gaz et vapeurs acides
Type K	vert	ammoniac et dérivés organiques aminés
Type HgP3	rouge et blanc	vapeurs de mercure
Type NOP3	bleu et blanc	oxydes d'azote
Type AX	marron	gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est inférieur à 65 °C
Type SX	violet	pour composés spécifiques désignés par le fabricant

À noter que les filtres A, B, E et K peuvent être combinés entre eux, avec un filtre anti-aérosols repéré alors par les lettres P ou FFP (code couleur: blanc).

Les filtres A, B, E et K ont trois classes (1, 2 et 3), utilisées suivant le facteur de protection minimal requis.